

CORRESPONDANCE EUROPÉENNE

PARIS, le 12 juillet 1877.

Vous dire que j'ai assisté à la grande revue du 1er juillet ne vous surprendra pas. Je me devais, pour les lecteurs de *L'Opinion Publique*, à cette grande manifestation militaire.

C'est dans la plaine de Lonchamp, contiguë au bois de Boulogne, terrain sur lequel les modes nouvelles et les coureurs en renom viennent s'exhiber solennellement une fois l'an, que cinquante mille hommes de toutes armes sont venus, après diverses manœuvres fort bien exécutées, défilé devant le maréchal de MacMahon, entouré d'un nombreux et brillant état-major.

La foule était immense et enveloppait la plaine d'une triple ceinture. Rien d'aussi pittoresque que ce coup-d'œil. Au centre, les troupes massées par divisions, ayant leurs généraux à leur tête, et renvoyant de tous côtés le flamboiement étincelant des casques, des cuirasses, des canons et le miroitement de l'acier des fusils. En arrière des troupes, la longue file des tribunes occupées par le monde élégant et officiel, et d'où l'on pouvait jouir, à l'ombre, de cet imposant spectacle. Grâce à l'obligeance courtoise de Son Excellence le Maréchal, votre serviteur a pu se placer dans une des tribunes et voir de près cette armée française, aujourd'hui complètement réorganisée. Les mouvements se sont opérés avec une précision rare; la tenue, la marche, l'allure des troupes ne laissaient rien à désirer, et j'ai entendu, à mes côtés, des officiers généraux étrangers ne point ménager les éloges à l'ensemble des manœuvres, et particulièrement aux évolutions de l'artillerie.

Pour vous donner une idée de la foule qui se pressait à la revue, je vous mentionnerai le chiffre de 7,792 voitures, qui, rangées sur une longue ligne, avaient amené des curieux.

La chaleur de la journée était étouffante. On a constaté parmi les troupes douze cas d'insolation. Mais le plus piquant des incidents a été, au milieu de cet appareil militaire, la naissance d'un magnifique poupon. C'est une dame Leroy, de Surresne, qui a enfanté ce futur militaire sans doute. On a transporté la mère et l'enfant à l'ambulance de l'armée, où les soins les plus pressés leur ont été donnés.

En somme, succès complet et mérité pour l'armée. Le maréchal, monté sur un magnifique cheval alezan (rouge cerise), a passé au petit galop devant le front des troupes, qui dix minutes après, musique en tête, enseignes déployées, défilaient devant le duc de Magenta, placé devant la tribune centrale, où se trouvaient, avec le corps diplomatique, Madame de MacMahon, ayant à ses côtés le maréchal Canrobert, en tenue bourgeoise.

À propos de revue et de militaires, laissez-moi vous donner ici le chiffre de la solde des divers officiers de l'armée française. Vous jugerez, par la modicité de ces émoluments, que beaucoup, chez nous, sont malvenus à se plaindre des appointements affectés en Canada aux diverses branches du service.

C'est grâce aux nouvelles ressources que la Chambre des députés a mises, avant de se séparer, à la disposition du ministre de la guerre, que le général Berthaut a pu attribuer aux officiers des régiments d'infanterie et de cavalerie des avantages analogues à ceux qui avaient été précédemment accordés aux armes spéciales, et améliorer ainsi d'une manière très-notable la situation de la plupart des officiers.

Voici quelques-uns de ces tarifs nouveaux :

Le traitement net d'un maréchal de France sera désormais de 29,520 francs par an, soit 82 fr. par jour.

Un général de division touchera 19,440 francs par an, ou 54 francs par jour. Un général de brigade, un intendant militaire toucheront 12,960 francs par an, soit 36 francs par jour.

Dans les armes spéciales, la solde nette d'un colonel sera de 8,892 francs par an; celle d'un lieutenant-colonel, de 7,308 francs; celle d'un chef d'escadron ou d'un

chef de bataillon, de 6,156 francs; d'un capitaine de 1re classe, de 3,708 francs; d'un capitaine de 2me classe, de 3,312 francs; d'un lieutenant en premier, de 2,628 francs; d'un lieutenant en second ou d'un sous-lieutenant d'artillerie ou du génie, de 2,556 francs; enfin, d'un sous-lieutenant du service d'état-major, de 2,448 francs.

Dans la cavalerie et dans le train des équipages militaires, un colonel touchera net par an, 8,316 francs; un lieutenant-colonel, 6,426 francs; un chef d'escadron, 5,418 francs; un capitaine commandant, 3,672 francs; un capitaine en second, 3,294 francs; un lieutenant en premier, 2,592 francs; un lieutenant en second, 2,484 francs, et un sous-lieutenant, 2,376 francs.

Dans l'infanterie, un colonel touchera net par an, 7,740 francs; un lieutenant-colonel, 6,012 francs; un chef de bataillon, 5,148 francs; un capitaine de 1re classe, 3,528 francs; un capitaine de 2me classe, 3,240 francs; un lieutenant de 1re classe, 2,240 francs; un lieutenant de 2me classe, 2,376 francs, et un sous-lieutenant, 2,268 francs, soit 189 francs par mois ou 6 francs 30 c. par jour.

Les aumôniers titulaires des armées toucheront par an, 2,376 francs, et les aumôniers auxiliaires, 252 francs par an.

Cela dispense de toute réflexion. Il ne reste plus qu'à entonner un dithyrambe à la Gloire, car les officiers du Nouveau-Monde ne se paieraient point de cette monnaie-là. Et, cependant, les illustrations militaires n'ont jamais manqué en France.

—Question d'Orient, question de paix ou de guerre, question de l'Exposition, tout disparaît devant celle plus actuelle des prochaines élections législatives. Ce dernier événement, dont on ignore la date précise, semble avoir absorbé toute la vitalité nationale, et partout, à toute heure, chaque parti emploie un moyen nouveau, tente un effort plus grand, s'impose un sacrifice plus lourd pour assurer le sort de ses candidats.

Malheureusement, si l'unanimité éclate dans le choix et la diversité des manœuvres, elle est fort loin de se montrer dans la coalition des partis conservateurs. A mesure que l'on se rapproche du moment décisif, l'alliance devient plus précaire, et déjà les organes de chacune des fractions légitimiste, orléaniste, impérialiste, jettent leur cri de guerre et repoussent pour le bon combat les alliés de la veille.

Pour vous donner une idée du désarroi que la compétition des prétendants jette dans tous les rangs, voici quelques extraits des divers groupes.

Extrait du *Soleil*, journal des princes d'Orléans :

Le *Pays* dit : Dans le présent, nous sommes pour le maréchal; dans l'avenir, nous sommes pour l'Empire. Nous disons, nous : dans le présent, nous sommes pour le maréchal; dans l'avenir, nous sommes pour la Monarchie.

L'*Union*, organe du parti légitimiste, répond en ces termes à l'*Ordre*, journal bonapartiste, qui faisait la leçon à ceux désireux de cacher leurs drapeaux aux prochaines élections :

Les royalistes n'ont rien à abandonner, rien à atténuer, rien à dissimuler; ils ne s'effacent point pour se glisser dans les rangs conservateurs. C'est comme royalistes, c'est au nom de leurs principes qu'ils se jettent dans la mêlée.

Faisant ensuite appel à l'union de tous les monarchistes, elle engage le cabinet à résister aux bonapartistes, et elle ajoute :

Si le cabinet ne sait pas mettre un frein aux exigences bonapartistes, notre devoir est d'empêcher que la partie engagée par le maréchal ne soit gravement compromise. Nous déjouerons les calculs illégitimes et nous ferons échouer les entreprises coupables, si nous sommes unis et résolus.

Quant aux républicains, vous devez penser combien ils jubilent de ce désaccord, et combien cela leur fait malheureusement la partie belle.

En somme, la partie sera rude, la lutte sera vive, chaude; car cette épreuve sera la fin de la puissance politique des partis vaincus.

Le gouvernement publie circulaires sur circulaires, lesquelles sont affichées sur beau papier blanc (c'est la couleur obligatoire des documents officiels), sur les murs des trente-cinq mille communes de

France; les journaux de toutes nuances ont réduit d'un tiers le taux de leur abonnement; quelques-uns même expédient gratuitement leurs numéros jusqu'après les élections. Les républicains, de leur côté, font les mêmes sacrifices, et viennent en outre de constituer un comité formé des notabilités du barreau de France, pour conseiller les mesures à prendre devant certains abus de pouvoir de fonctionnaires trop zélés, veiller en un mot à l'application des lois, et à leur interprétation en tout ce qui concerne les procédés électoraux.

—A part cette atmosphère politique que l'on respire partout, dans laquelle on se trouve involontairement plongé, il ne reste à Paris que les déshérités de la fortune; ceux qui doivent peiner et geindre. Les heureux sont aux eaux, sous les frais ombrages, aux bords de la mer, aux larges horizons, respirant les senteurs salines de la brise.

—Malgré les chaleurs, on s'occupe toujours de l'Exposition universelle, et l'on travaille aux diverses constructions, comme si Russes et Turcs étaient déjà réconciliés.

Dans la description que la *Gazette des Architectes* donne sur le coup-d'œil qu'offrirait la section étrangère à cette solennité de 1878, j'ai vainement cherché le Canada. Voici telle quelle la revue faite par la *Gazette* :

En partant de l'École militaire, on verra successivement le beffroi de Louvain, une vieille maison de Malines et une école en Belgique; une ancienne maison d'Amsterdam et une tour des fortifications de Hoort-Holland pour les pays néerlandais; un pigeonnier et un chalet suisses; une ferme danoise; une maison d'Alcalá de Henares et la tourelle de la demeure de Gustave Wasa, Suède et Norvège; les maisons de la Gralla, de Barcelone, en Espagne; une maison de Portugal; l'habitation restaurée de Péricles, Grèce; une façade du palais du Bosphore turc; une maison à moucharabi de l'Égypte; un minaret tunisien; une tour de porcelaine et la demeure de l'envoyé anglais à Yokohama, Japon; la villa de la rue Bour-Belon, à Tien-Sin, Chine; le dôme doré du palais de Téhéran, Perse; une maison à façade découpée de Siam; un hôtel de ville tyrolien; une maison d'Innsbruck; une ferme et une chaumière hongroises, pour l'Autriche; la façade du palais de Saint-Marc, à Venise; une auberge moscovite au clocher doré, Russie; une maison démontable des États-Unis; une chaumière ornée de plumes des bords de l'Orénoque, Brésil; la façade du palais des Sept, à Lahore, dans les Indes anglaises, et la façade latérale de Westminster, du Royaume-Uni.

Le Canada n'aurait-il pas pu envoyer quelque modèle de construction rurale ou forestière? M. Perrault a-t-il donc brûlé sa *log-house* de Philadelphie? Quel succès elle aurait ici!

—Grande nouvelle: l'armée française va porter des lunettes. Une erreur très-répandue, c'est de croire que l'usage constant de porter des lunettes fatigue la vue. Les médecins spécialistes en sont bien revenus. Ils vous diront que des verres bien choisis soulagent l'organe infirme, et même l'améliorent avec le temps. Dans l'armée allemande, le soldat et l'officier sont autorisés à porter des lunettes dans le rang. L'officier surtout a besoin de connaître ses hommes, de les distinguer à une certaine distance; de même tel soldat qui n'aperçoit pas la cible, fera un tireur très-suffisant si on le gratifie d'une paire de lunettes accommodée à sa vue.

On a cru jusqu'ici, en France, que le modèle du bon soldat était d'avoir la barbe et les cheveux à l'ordonnance. Cette erreur vient d'être reconnue. Sur la proposition du Dr Perrin, médecin en chef du Val-de-Grâce, l'autorité permet le port des lunettes dans toute l'armée française.

Une autre excellente mesure est celle de la gymnastique obligatoire dans les écoles de Paris, mise à l'ordre du jour par M. l'inspecteur-général Gréard. L'enseignement de la gymnastique dans les écoles de Paris a été établi par M. Léon Say en 1872, sur la demande du conseil municipal nouvellement élu. Depuis lors un grand nombre de maîtres avaient négligé de se conformer aux prescriptions de l'arrêté qui a fondé cet utile enseignement, et notamment à celle qui fixe l'âge auquel les élèves des écoles communales doivent obligatoirement suivre le cours de gymnastique.

En conséquence, M. l'inspecteur-général Gréard vient de rappeler, par une circulaire aux inspecteurs d'arrondissement, les principales prescriptions dont il s'agit, et il les invite à en assurer l'exécution régulière dans tous les établissements scolaires de la ville de Paris.

M. Gréard recommande surtout de ne pas oublier que les exercices doivent avoir lieu dans chaque école, à l'issue de la classe du soir, de quatre heures à quatre heures trois-quarts, trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, et que ces exercices sont obligatoires pour tous les élèves, à partir de l'âge de dix ans, sauf les cas de dispense constatés par le médecin attaché à l'école et certifiés par le maire de l'arrondissement.

C'est encore une de ces branches de l'enseignement que l'on voudrait voir se populariser, avec l'hygiène générale. La santé et même l'esprit se ressentent des salutaires exercices de la gymnastique. Mais pour elle comme pour beaucoup d'excellentes choses, on en parle beaucoup, chacun l'approuve, tout le monde la désire, mais personne ne s'en occupe, nul ne s'en chaut; c'est un bien fort estimable en théorie, délaissé en pratique.

—L'autre matin, tandis que je traversais le Pont-Neuf, j'aperçus, formant cercle autour de la statue du bon Henri IV, près de cinq cents jeunes gens. Chacun d'eux en passant devant le Béarnais s'inclinait en silence, puis le dernier ayant salué, la procession s'écoula par l'autre extrémité du pont.

Je crus tout d'abord, en ce temps de crise, à une sorte de manifestation légitimiste. Point du tout. Le hasard m'avait tout bonnement rendu spectateur d'une ancienne coutume universitaire; c'étaient les candidats à l'école polytechnique qui, sortant de subir la dernière composition écrite, faisaient leur promenade annuelle.

Malgré la pluie qui tombait en ce moment à torrents, les cinq cents jeunes gens que je surpris tournant en rond autour du roi vaillant, venaient de descendre le boulevard Saint-Michel sur une seule file, la main sur les épaules les uns des autres, suivant l'usage.

—Quelques instants après cette scène, j'eus le plaisir de voir à la Halle un sac de farine faite avec du blé de la récolte de 1877, oui, je dis de 1877! On le considérait comme une merveille, et les curieux—j'étais du nombre—faisaient cercle autour de lui. Il portait l'inscription suivante :

“ Jules Schweich, facteur. Récolte de 1877.—Blé récolté à Arles.—Farine fabriquée par M. Braux, meunier à Grépy, (Oise), achetée par M. Briet, boulanger, rue du Quatre-Septembre.”

Ce sac de blé dit mieux que de longues phrases, les merveilleuses ressources de la France. Quel climat! et quelle magnifique agrégation politique que celle de ces provinces si variées de productions, de mœurs, d'usages, qui forment cependant une unité territoriale et géographique, n'ayant d'égale, comme merveille, que la fécondité de son sol, la douceur de son ciel, le charme de sa langue et la politesse de ses mœurs.

Le Gouverneur-Général et sa suite doivent partir au commencement de cette semaine pour Manitoba.

Les voyageurs, partis d'Ottawa, se rendront par Toronto, Détroit, Chicago à Saint-Paul. Ils partiront de Saint-Paul le 4 et se rendront directement à Fishers' Landing. De là un bateau spécial transportera les illustres voyageurs à Winnipeg. Le passage de la Rivière-Rouge durant de 50 à 60 heures, ils arriveront à la capitale du Manitoba le 7 ou le 8 août.

A Winnipeg, Son Excellence habitera la résidence de l'hon. D. Smith.

Une discussion s'est élevée dans les journaux, à l'occasion des troubles du 12 juillet, au sujet de la position de sociétés orangistes vis-à-vis de la loi. Il paraît qu'en vertu des statuts réformés du Canada, on ne reconnaît l'existence qu'à une seule société secrète, celle des francs-maçons. Toutes les autres sont désavouées, et leurs membres passibles de certaines peines. Jusqu'ici personne n'avait songé à se prévaloir de ce point de loi contre les Orangistes. Le *True Witness* nous apprend maintenant que des procédés vont être institués contre les Orangistes, comme formant partie d'une société secrète, et que des arrestations peuvent être faites d'un jour à l'autre.